

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 2 décembre 2010

Convoqué le 25 novembre 2010, le Conseil de communauté s'est réuni le 2 décembre 2010 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 33 en début de séance, puis 35 élus communautaires étaient présents. Le conseil de communauté a :

- donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 18 novembre 2010 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet de :
 - statuer favorablement sur les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Chanay, Plagne et Surjoux et de leur allouer respectivement les sommes suivantes pour les opérations ci-après :
 - Chanay :
 - 1 677 € pour la sonorisation de la salle des fêtes (réalisée en 2011)
 - 4 126 € pour l'installation de chicanes sur la RD 991
 - Plagne :
 - 4 000 € pour la création d'une piste forestière « Sur la Croix » suite à la découverte des traces de dinosaures (réalisée en 2011)
 - 6 046 € pour l'extension réseau d'eau et mise en place d'une armoire électrique au réservoir d'eau
 - 1 764 € pour les travaux d'aménagement du chemin rural du Turret (réalisés en 2011)
 - Surjoux :
 - Prise en considération de l'aménagement et extension de la salle de réunions de la mairie pour une réalisation l'année 2011
- accepté la décision modificative n° 3 du budget du service général pour l'inscription des crédits nécessaires permettant le paiement continu des dépenses d'investissement par des restes à réaliser dans l'intervalle constitué par la période comprise entre la clôture de l'exercice budgétaire 2010 et l'intervention du budget primitif 2011,
- demandé une subvention à hauteur de 12 640 € dans le cadre du CDDRA Haut-Bugey et 12 640 € dans le cadre du CDDRA Genevois français au Conseil régional Rhône-Alpes pour participation à la charge financière du poste de chargé de mission et d'animation SECURISE'RA porté par la communauté de communes du Pays Bellegardien de l'année 2011.

Le conseil a ensuite :

- adopté la modification du règlement relatif aux implantations acceptées dans le périmètre du lotissement portant extension du PAE des Etournelles et ajusté son périmètre,

- décidé du principe de percevoir une caution d'un montant de 5 000 € dans le cadre de la vente de parcelles aux candidats acquéreurs dans cette extension du parc des Etournelles afin de garantir le respect des ouvrages réalisés dans le cadre des équipements publics d'infrastructure,
- accepté les demandes d'adhésion de la communauté de communes du canton de Montluel et de la commune de Romans formulées auprès de l'EPF de l'Ain,
- donné un avis défavorable, après un long débat, à l'extension du périmètre du site de NATURA 2000 « Plateau de Retord et chaîne du Grand Colombier » sur le territoire des communes de Billiat, Chanay, Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat, L'hôpital et Villes dans le cadre de la directive « habitats » après avoir pris acte à cet égard des réticences exprimées par les représentants de ces communes,
- été informé des modalités arrêtées entre les parties concernées en faveur de la réinstallation à l'horizon de la rentrée 2011 de l'Office de tourisme de Bellegarde dans les locaux qui seront libérés rue de la République, sur une superficie de plus de 200 m² par l'actuelle bibliothèque municipale en instance de rejoindre ceux qui lui sont réservés dans le nouveau pôle culturel,
- été informé que, dans ce cadre, les travaux d'aménagement intérieurs seront pris en charge par la CCPB et ceux extérieurs par la ville de Bellegarde,
- été informé de la protection par une bâche du chantier de fouilles du site paléontologique Dinoplagne par des bénévoles du village de Plagne lorsque la neige présente sur le site actuellement aura fondu,
- pris connaissance de la nécessité de reconduire prévisionnellement un budget d'environ 110 à 120 000 € pour les campagnes de fouilles et aménagements de moindre importance pour les années 2011 et 2012 et dont le cofinancement sera recherché auprès des communautés de communes d'Oyonnax, du Lac de Nantua ainsi que du Conseil général, des fonds INTERREG et de la Région Rhône-Alpes,
- décidé de renouveler pour un an la convention intervenue avec la CCPG pour la conduite en commun et partenariat d'actions de promotion et d'animation touristiques mesure assortie d'une réflexion et d'un contrôle attentif des réalisations effectuées dans ce cadre,
- été informé des raisons de l'interruption du chantier de construction du futur centre aquatique justifiée par une étude globale de sismicité complémentaire demandée par le bureau de contrôle technique de l'opération,
- été informé dans le cadre de la gestion de ce futur complexe que le délégataire retenu sera sans doute connu vers la fin du printemps 2011 selon les travaux de la commission CLETC conduite par Albert COCHET,
- pris connaissance du bilan d'occupation de la pépinière d'entreprises présenté par le Vice-Président délégué à la demande d'un conseiller communautaire au vu et au su des demandes des entreprises candidates reçues et de la mise en place d'un dispositif réactif pour les traiter plus rapidement,
- procédé au traditionnel tour de table de clôture au cours duquel ont été émis les souhaits de voir, d'une part, doter la nouvelle gare d'une documentation touristique de la région et, d'autre part, de la tenue d'une réunion de la commission tourisme en vue de dresser les orientations budgétaires futures dans ce domaine,
- fixé les dates et lieux des prochains conseils de communauté comme suit :
 - jeudi 3 février 2011 à Lancrans,
 - jeudi 24 mars 2011 à Bellegarde-sur-Valserine.

Affiché le 20 décembre 2010,

Le Président,
Michel DE SOUZA